

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/14
16 février 2001
ORIGINAL: ARABE/ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.3/2000/13.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance (2000/EB.3/1)	1
Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial (2000/EB.3/2)	2
Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires— Contextes de déplacements: problèmes et expériences (2000/EB.3/3)	3
Approches participatives (2000/EB.3/4)	4
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99 (2000/EB.3/5)	4
Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1998–99 (2000/EB.3/6)	5
Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (janvier 1998 à décembre 1999) (2000/EB.3/7)	7
Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial (2000/EB.3/8)	7
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
Rapports d'évaluation (2000/EB.3/9)	8
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Schéma de stratégie de pays—Égypte (2000/EB.3/10)	9
Schéma de stratégie de pays—Malawi (2000/EB.3/11)	10
Schéma de stratégie de pays—Chine (2000/EB.3/12)	10
Schéma de stratégie de pays—Népal (2000/EB.3/13)	11
Schéma de stratégie de pays—Soudan (2000/EB.3/14)	12
Programme de pays—Bangladesh (2001–2005) (2000/EB.3/15)	12
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6190.00 (2000/EB.3/16)	13
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.01 (2000/EB.3/17)	13
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République démocratique du Congo 6274.00 (2000/EB.3/18)	14
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République du Congo 6265.00 (2000/EB.3/19)	14
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00 (2000/EB.3/20)	15
Augmentation budgétaire pour une intervention prolongée de secours et de redressement—Népal 6151.00 (2000/EB.3/21)	15
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES	
Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001–2002 (2000/EB.3/27)	15
QUESTIONS DIVERSES	
Initiative en faveur de l'alimentation scolaire (2000/EB.3/30)	16



QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance (2000/EB.3/1)

1. Lors de l'examen du document intitulé Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance, présenté pour information, des représentants se sont exprimés en faveur des mesures prises en application des recommandations approuvées k) à w) formulées par le Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance. D'aucuns ont regretté que les recommandations a à j n'aient pas été approuvées à la session annuelle de 2000 du Conseil, le document indiquant que les avantages de la mise en œuvre de ces recommandations pourraient être mis à profit à moindres frais.
2. Le Président du Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance a mis le Conseil au courant de ses travaux sur les recommandations a) à j). Il a fait savoir que des débats avaient été engagés avec les membres qui éprouvaient des difficultés à approuver les recommandations de la session annuelle de 2000. Il a déclaré que des changements mineurs du libellé des recommandations a et h, ainsi que la suppression de la recommandation b) semblaient rendre l'ensemble des recommandations acceptable. Il a distribué un document révisé et a donné des explications sur la reformulation des recommandations. Il a déclaré estimer que le nouveau libellé ne modifiait pas le fond des recommandations mais éclaircissait certains points et permettait d'éviter l'apparition de tout facteur susceptible de porter préjudice aux résultats de l'examen du processus d'approbation des programmes, des projets et des opérations proposé dans la recommandation h). La recommandation b), qui invitait à reformuler le Mandat du PAM, avait été supprimée pour éviter toute confusion quant à l'interprétation à donner au terme "reformuler". En outre, sa présence n'était pas indispensable pour renforcer les dispositifs relatifs à la gouvernance. Le Président du Groupe de travail a suggéré que le Conseil approuve les recommandations a) à j), telles que modifiées, à la présente session s'il le souhaitait.
3. Le Président a soumis cette suggestion au Conseil. Plusieurs représentants ont observé que l'approbation de ces recommandations n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la session, et que n'était pas prévue la possibilité d'étudier des modifications éventuelles et de consulter les capitales, et que donc aucune décision ne devrait être prise. Le Président a conclu que le débat sur les recommandations avait été utile, mais que la décision de les approuver devrait être remise à une date ultérieure.
4. Le Conseil a tout d'abord décidé de prendre note des informations fournies par le Secrétariat dans le document WFP/EB.3/2000/3-A et de reporter l'examen des recommandations restant en suspens jusqu'à la première session ordinaire du Conseil en 2001. Il a noté que tout nouveau report pourrait rendre nécessaire une révision du calendrier de mise en œuvre des changements à apporter à la gouvernance.
5. A un stade ultérieur des travaux du Conseil, le Président du Groupe de travail a prié le Conseil d'ajouter, pour approbation, les recommandations modifiées du Groupe de travail à l'ordre du jour de la troisième session ordinaire du conseil en 2000. Notant que l'article III.5 du Règlement intérieur autorisait le Conseil à ajouter des points à son ordre du jour avec l'accord d'une majorité des deux tiers des membres, des représentants ont déclaré redouter que procéder ainsi ne crée un précédent indésirable pour les sessions futures du Conseil. Ils ne souhaitaient pas que des points sur lesquels une décision devrait être prise



soient introduits sans le délai de rigueur permettant de les étudier de manière approfondie et de tenir les consultations voulues. Toutefois, soucieux de faire avancer les travaux sur la gouvernance, le Conseil a décidé d'ajouter les recommandations relatives à la gouvernance à son ordre du jour, pour décision.

6. Le Conseil a donc examiné le document EB.3/2000/L.1, Projet de décision, Renforcement de la gouvernance du PAM, pour approbation. Ce document contenait les recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance, telles que modifiées par le Groupe de travail en consultation avec les membres concernés. Après avoir entendu les explications données par le Président du Groupe de travail au sujet de ces modifications, le Conseil a approuvé les recommandations telles que modifiées. Le Conseil a demandé qu'il soit dûment consigné au Résumé des travaux de la session que le Conseil lui-même estimait que l'ajout d'un point pour décision à l'ordre du jour de la session ou que la modification du type de mesure à prendre pour un document précis, ne devrait pas être considéré comme créant un précédent pour la conduite des travaux dans l'avenir.

Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial (2000/EB.3/2)

7. Lorsqu'il a examiné le document intitulé "Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial", le Conseil a exprimé son adhésion à l'orientation d'ensemble de la stratégie.
8. Quelques représentants ont exprimé certaines réserves. Celles-ci ont notamment porté sur les points suivants: préoccupations au sujet du partage des charges; complexité des conditions fixées par les donateurs et dont le PAM doit s'accommoder; difficultés à effectuer des engagements indicatifs pluriannuels ou à engager des contributions multilatérales en raison de restrictions législatives ou budgétaires; et nécessité de convoquer une conférence d'annonce de contributions, en raison du rôle incertain que celle-ci joue dans l'obtention de contributions opportunes.
9. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur engagement en faveur du maintien du caractère multilatéral du PAM. Le Conseil est généralement convenu que des résultats indiscutables sont le meilleur encouragement à verser des contributions de tous types, en particulier au guichet multilatéral. Toutefois plusieurs donateurs ont évoqué les contraintes budgétaires et politiques qu'ils rencontrent, et qui les empêchent d'effectuer des contributions plus souples, multilatérales ou pluriannuelles; ils ont donc demandé à ce que les recommandations soient formulées de telle manière qu'elles prennent acte de ces difficultés. Plusieurs délégations ont aussi souligné l'importance de l'élargissement de la base des donateurs au profit des opérations du PAM. La recherche d'une meilleure visibilité a été accueillie favorablement en tant qu'incitation à renforcer les contributions.
10. Les perspectives offertes par la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire en vue de réunir des ressources accrues au bénéfice du PAM ont aussi été accueillies favorablement, quoique plusieurs représentants aient déclaré se trouver dans l'incapacité d'utiliser cet instrument pour effectuer des engagements pluriannuels indicatifs. Plusieurs donateurs ont observé que leurs contributions au titre de cette Convention étaient faites par le truchement de plusieurs partenaires, et pas seulement du PAM.
11. En ce qui concerne la conditionnalité, plusieurs représentants ont demandé si le PAM rejetait les contributions assorties de conditions abusives et s'il était possible d'établir une liste «normalisée» de conditions acceptables. Ce sont les donations en espèces qui offrent le maximum de souplesse, ont suggéré certains.



12. Plusieurs délégations ont observé qu'il importait de mettre en œuvre la politique de facilitation du développement ainsi qu'une approche de gestion axée sur les résultats, et ont noté l'importance d'une plus grande participation des pays aussi bien bénéficiaires que donateurs à la formulation des projets, et du versement, par les pays hôtes, de la contribution gouvernementale de contrepartie en espèces. Le Sous-Directeur exécutif a été prié d'adresser un courrier aux pays qui n'ont pas honoré leurs obligations à cet égard.
13. En ce qui concerne le financement des opérations d'urgence, le Conseil a instruit le PAM de faire davantage usage de son site Web pour donner des informations à jour sur ses opérations d'urgence et sur les besoins de financement correspondants. La reconstitution du Compte d'intervention immédiate, avec l'approbation des donateurs, a été approuvée à titre prioritaire. La participation plus active des donateurs au processus d'appels communs a été accueillie avec satisfaction.
14. Plusieurs délégations ont observé que la Consultation sur les ressources devrait être ouverte à tous les membres. Toutefois, compte tenu des difficultés que présentait la mise en oeuvre de cette proposition, il a été convenu de rediscuter cette question en consultation avec le Secrétariat.
15. Le Conseil a aussi recommandé que soit effectué un examen du financement des IPSR, compte tenu de l'accroissement spectaculaire des ressources que celles-ci exigent et en regard de la diminution appréciable des ressources disponibles pour ces opérations. Le secrétariat analysera les raisons de cette baisse et formulera les recommandations voulues à l'intention du Conseil début 2001.
16. L'approche prudente pratiquée par le secrétariat en ce qui concerne la collecte de fonds auprès du secteur privé a été appréciée, en particulier pour ce qui est de la formulation de directives s'inspirant des orientations dessinées par le Secrétaire général à ce sujet et que devra approuver le Conseil. Une délégation a estimé qu'une équipe spéciale ou un atelier sur la collaboration avec le secteur privé pourrait être utile. Plusieurs délégations ont suggéré de faire appel aux services d'un consultant indépendant avant d'engager un fonctionnaire à temps complet. Deux représentants ont relevé le caractère potentiellement précaire de l'appui apporté par The Hunger Site.

Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires—Contextes de déplacements: problèmes et expériences (2000/EB.3/3)

17. Le Conseil s'est félicité du Résumé concis et équilibré de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires—Contextes de déplacements: Problèmes et expériences, tenue le 8 septembre 2000.
18. Un certain nombre de représentants ont déclaré que la discussion plus poussée de problèmes choisis devrait être reportée jusqu'à ce que le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale des Nations Unies ait fait la lumière sur les problèmes en suspens en relation avec les déplacements à l'intérieur des pays.
19. D'autres représentants ont suggéré que le moment était venu de tirer parti des progrès importants déjà réalisés. Ils ont instamment demandé au Secrétariat de poursuivre la discussion et de soumettre un document révisé couvrant les problèmes sur lesquels un consensus s'était dégagé.



20. Le Conseil est convenu que:
- a) le Secrétariat, après consultation avec le Bureau, donnerait suite à la discussion en soumettant pour information un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle en mai 2001; et
 - b) un rapport final serait établi lorsque le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale des Nations Unies aurait achevé la discussion des problèmes qui se posent dans le contexte des déplacements à l'intérieur des pays.

Approches participatives (2000/EB.3/4)

21. Le Conseil s'est félicité du document "Approches participatives", notant combien il était important d'intégrer plus avant et systématiquement les approches participatives à toutes les activités du PAM. Il a encouragé le PAM à s'employer activement à assurer la participation des bénéficiaires, des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres parties intéressées, notant le rôle de la participation dans le soutien de la société civile et du processus démocratique.
22. Les représentants ont souligné combien il était important de renforcer les liens avec les gouvernements nationaux et locaux, puisqu'ils constituent un élément fondamental des méthodes participatives.
23. Le Conseil a reconnu les problèmes que soulevait l'utilisation des approches participatives dans le cas d'urgences humanitaires et a appuyé le principe que la plus grande souplesse était de rigueur dans l'utilisation de ces approches.
24. Le Conseil a appuyé les "prochaines étapes" proposées dans le rapport et a mis l'accent sur la formation et le renforcement du potentiel du personnel du PAM et de ses partenaires.
25. Le Secrétariat a pris note des points soulevés par les représentants. Il en sera tenu compte dans les efforts engagés pour renforcer les méthodes participatives, au niveau notamment de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des activités du PAM.

QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99 (2000/EB.3/5)

26. Le rapport sur l'exécution du budget pour la période 1998–99 a été présenté au Conseil pour information. Le rapport, qui a été revu par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et par le Comité financier de la FAO était accompagné des avis respectifs des deux comités en application de l'article XIV.4 du Statut du PAM. Il donnait un aperçu de l'exécution du budget du PAM pour l'exercice biennal 1998–99, y compris des composantes coûts opérationnels, coûts d'appui et dépenses d'administration et d'appui aux programmes.
27. Le Conseil s'est félicité de la concision, de la teneur et du caractère analytique du rapport et a rendu hommage aux efforts déployés par le PAM pour financer la formation à la sécurité. Le Conseil a exprimé le désir de voir figurer dans les prochains rapports des données témoignant de l'introduction progressive d'activités de gestion et de ciblage tenant compte des résultats.



28. Le Conseil a pris acte de l'engagement pris par le Secrétariat de mettre en relief et de clarifier dans les futurs rapports tout ce qui touche à l'exécution du budget.

Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1998–99 (2000/EB.3/6)

29. Le Secrétariat a présenté les états financiers pour l'exercice biennal 1998–99 et les rapports connexes, y compris le rapport du Commissaire aux comptes. Le Secrétariat a appelé l'attention du Conseil sur les recommandations soumises à l'approbation du Conseil énoncées au paragraphe 45 de la Déclaration du Directeur exécutif.
30. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'expliquer pourquoi il n'était plus possible d'identifier les donateurs spécifiques dans le cas des soldes inutilisés des fonds Avant 1996 qui se montent à 86,8 millions de dollars et d'indiquer les initiatives prises avant de parvenir à cette conclusion. Le Secrétariat a expliqué qu'on avait entrepris en 1999 une étude complète des soldes inutilisés de fonds se montant au 31 décembre 1995 à 158,8 millions de dollars sur le guichet de financement Avant 1996. Après l'étude une partie de ces soldes a été reprogrammée en concertation avec les donateurs concernés ou leur a été remboursée au cours de l'année 1999, l'autre partie étant en cours de reprogrammation en 2000. En ce qui concerne le reliquat de 86,8 millions de dollars il n'a plus été possible d'identifier les donateurs, certaines contributions remontant aux années 80 et au début des années 90, époque où les systèmes du programme ne permettaient pas de retracer facilement les contributions de chaque donateur et les dépenses correspondantes. Le Secrétariat a souligné que des efforts considérables avaient été faits pour identifier les donateurs et qu'une analyse plus poussée ne donnerait pas de résultats. Les vérificateurs des comptes et le Commissaire aux comptes ont eux-mêmes vérifié les comptes et sont parvenus à la même conclusion.
31. Le Conseil a demandé des précisions sur la nature des remboursements d'assurance qu'il était demandé de virer au Compte d'intervention immédiate (CII). Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait de remboursements d'assurance remontant à 1989–1994 pour lesquels on ne pouvait plus remonter à des donateurs spécifiques, comme l'avait également conclu le Commissaire aux comptes.
32. Le Conseil a demandé des éclaircissements et le Secrétariat a confirmé que l'affectation de 9,8 millions de dollars sur les 86,8 millions de dollars et l'allocation des remboursements d'assurance de 0,5 million de dollars au CII qui avaient été recommandées porterait le solde courant du fonds au niveau cible qui est de 35,0 millions de dollars.
33. Le Conseil s'est inquiété des problèmes de gestion financière et de gestion de la trésorerie sur le terrain soulevés par le Commissaire aux comptes, mais a également noté avec satisfaction que des mesures avaient déjà été prises par le Secrétariat. Le Secrétariat a reconnu que la gestion financière et les contrôles internes, dans les bureaux de terrain notamment, devaient être améliorés et a indiqué au Conseil que des mesures étaient actuellement prises: publication d'orientations et de directives supplémentaires, mise en place de procédures, recrutement de responsables des questions financières possédant l'expérience et la formation voulues, et installation du nouveau système financier.
34. Le Conseil a présenté des observations sur le niveau apparemment élevé des liquidités détenues par le PAM et a demandé si elles étaient utilisées à la mise en oeuvre des projets. Le Secrétariat a répondu qu'on s'efforçait de trouver un équilibre approprié entre les besoins des projets en liquidités et les placements avisés des espèces qui n'étaient pas immédiatement nécessaires pour les opérations. Il a été indiqué qu'en fait le solde des fonds totaux du PAM qui se montait à 518,2 millions de dollars en 1997 n'était plus que de 391,5



millions de dollars en 1999, signe d'un emploi plus efficace des fonds pour la mise en oeuvre des projets. Le Secrétariat a expliqué en outre que les avoirs liquides conservés dans les bureaux de pays étaient généralement maintenus à un niveau par l'utilisation de Comptes solde zéro et de rapports mensuels de prévisions de caisse.

35. En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, le Conseil a noté que le Commissaire aux comptes s'inquiétait de l'absence de procédures lorsque le PAM a repris les comptes bancaires à la FAO en 1999. Le Secrétariat a informé le Conseil que des mesures immédiates avaient été prises avec l'énoncé des politiques de placement et la préparation d'un manuel de trésorerie qui était maintenant très avancée. Cinq gestionnaires extérieurs ont été nommés pour faire en sorte que les fonds du PAM soient placés judicieusement. En outre, des discussions sont engagées avec un organisme ayant son siège à Rome qui pourrait mettre à la disposition du Programme son expertise et ses moyens de supervision des activités des gestionnaires de placements. Il a été expliqué que le PAM avait établi un Comité des placements interne et travaillait en liaison étroite avec la FAO et le FIDA sur les questions de placements.
36. Le Conseil a demandé des précisions sur la proposition de modifier le Règlement financier concernant la Réserve opérationnelle que le Secrétariat a l'intention de présenter à la première session ordinaire de 2001 du Conseil. Le Secrétariat a répondu que le Règlement financier ne prévoyait pas actuellement le cas où une contribution confirmée justifiant l'utilisation de la Réserve opérationnelle ne se matérialisait pas. En l'absence d'un règlement financier le Secrétariat demandait au Conseil, ainsi que le recommandait le Commissaire aux comptes, d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle à la hauteur autorisée de 57,0 millions de dollars.
37. Le Conseil a indiqué qu'il s'intéressait à l'issue de l'évaluation du processus de décentralisation que le Secrétariat entreprendrait au début de 2001.
38. En réponse aux questions du Conseil sur les principales priorités de la Division des finances au cours des prochaines années, le Secrétariat a souligné les points suivants:
 - a) Renforcement de la gestion financière des bureaux de pays en améliorant les moyens d'intervention des chargés des finances sur le terrain ainsi qu'en revoyant et en améliorant en permanence les directives et les procédures en la matière.
 - b) Rationnalisation de la gestion des contributions et des procédures utilisées dans le Programme.
 - c) Renforcement des moyens de gestion de la trésorerie et des avoirs liquides au siège et dans les bureaux de terrain.
 - d) Suivi des coûts de TTEM et de transport et réexamen permanent des taux appliqués.
39. Le Conseil a félicité le Commissaire aux comptes de la clarté et du caractère exhaustif de son rapport et l'a remercié des observations riches d'enseignements et des recommandations constructives qu'il a présentées. Quand on lui a demandé si l'opinion sur les états financiers était catégorique, le Commissaire aux comptes a confirmé que tel était le cas. La référence spécifique aux paragraphes 47 à 50 visait l'homogénéité de la présentation résultant des améliorations apportées à la présentation des états financiers et à l'addition de nouvelles rubriques et d'informations plus adéquates dans les notes. Le Commissaire aux comptes a été d'accord sur ces modifications qui introduisent davantage de transparence dans les comptes du PAM.



Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (2000/EB.3/7)

40. Le Conseil a pris acte avec reconnaissance du travail du Bureau de l'Inspecteur général (OEDI). Il s'est félicité du large éventail d'activités menées à bien avec un effectif de personnel minimal. Le Bureau a contribué à améliorer la transparence et à accroître la confiance des donateurs et des bénéficiaires dans le travail du PAM.
41. Les représentants ont encouragé la poursuite de la coopération avec les gouvernements des pays hôtes. Ils ont reconnu la valeur de la collaboration des Etats Membres avec OEDI. Ils se sont aussi félicités de la poursuite de la collaboration du Bureau avec d'autres organismes de contrôle des Nations Unies.
42. Le Conseil a demandé à OEDI de continuer de privilégier des mécanismes efficaces et peu coûteux de lutte contre le gaspillage, la fraude et la mauvaise gestion et de poursuivre vigoureusement la mise en oeuvre de normes de bonne conduite dans la fonction publique internationale. Il a fortement encouragé l'établissement de liens étroits et d'interactions suivies avec le Bureau de vérification interne des comptes et la poursuite des efforts d'OEDI visant à promouvoir une culture de la sécurité et des contrôles intérieurs.

Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial (2000/EB.3/8)

43. Le Directeur exécutif a présenté au Conseil, pour approbation, ses propositions visant à renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial. La portée et la complexité croissantes des activités du PAM, ainsi que la nécessité de mener à bonne fin le processus de décentralisation, ont été les principales raisons invoquées pour demander la création de nouveaux postes et le reclassement plus équitable de certains postes, afin qu'ils correspondent aux pouvoirs et aux responsabilités délégués au personnel du PAM.
44. Le Conseil a examiné la proposition du Directeur exécutif visant à créer quatre postes de classe D-2 et quatre postes de classe D-1 à l'appui des nouveaux efforts de décentralisation du Programme. Un membre a déclaré que la création de postes supplémentaires de haut niveau au siège était en contradiction avec le concept de décentralisation, laquelle devait se fonder sur des transferts de personnel du siège vers le terrain. Il a également souscrit au principe que tout membre du personnel du PAM devrait occuper un poste dont la classe correspond aux pouvoirs et responsabilités qui lui sont délégués. Le Conseil a remercié le Directeur exécutif d'avoir pris l'engagement de trouver dès que possible des sites pour les trois bureaux Afrique et d'examiner les qualifications des gestionnaires dans le cadre du processus de reclassement. Il a convenu que le Directeur exécutif devait mettre à exécution ses propositions de dotation d'effectifs pour autant qu'elles relèvent de ses compétences propres, en tenant compte des observations formulées par le Conseil quant à la nécessité de limiter au minimum l'incidence budgétaire de telles mesures, les nouveaux postes devant être établis dans les limites budgétaires convenues.
45. Le Conseil a estimé d'un commun accord que la décision concernant la création d'un poste de classe SSG devait être renvoyée à sa première session ordinaire de 2001, et que le Secrétariat devrait lui fournir à cette occasion des informations complémentaires sur le rôle fonctionnel de ce poste et notamment sur ses responsabilités, présentées sous forme d'organigramme. Il a également demandé au Secrétariat de lui présenter à cette même session un document d'information en réponse à toutes questions soulevées par le CCQAB dans son rapport à ce propos.



RAPPORTS D'EVALUATION (2000/EB.3/9)

Rapport résumé d'évaluation des opérations d'urgence en République populaire démocratique de Corée 5959.00 et 5959.01

46. En présentant le rapport, le Secrétariat a appelé l'attention du conseil sur les notes d'information contenant les recommandations de la mission d'évaluation et la réponse de la direction.
47. Plusieurs représentants se sont déclarés très satisfaits du rapport et des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée. Il a été jugé que le suivi posait un problème particulièrement important. Les représentants ont souligné en outre qu'au stade actuel les efforts devaient porter sur le redressement davantage que sur les secours et que dans ce contexte les activités devaient être intégrées aux programmes d'autres organisations des Nations Unies et d'ONG. L'importance du suivi de l'enquête nutritionnelle entreprise en 1998 a également été rappelée.
48. Le Secrétariat a confirmé que l'évaluation avait notamment conclu à la nécessité d'arrêter avec le gouvernement une stratégie de suivi pour le moyen terme. Il a pleinement reconnu les avantages de l'extension de la collaboration à d'autres partenaires et de l'association des autorités de la République populaire démocratique de Corée à la solution des problèmes qui se posent au niveau de l'exécution. Le Secrétariat a reconnu l'importance des enquêtes nutritionnelles pour mettre en évidence les effets de l'aide alimentaire sur la population et a donné au Conseil l'assurance qu'il poursuivrait les discussions avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée et les partenaires sur ce problème.

Evaluation du programme de pays—Egypte (1998–2001)

49. En examinant le rapport résumé d'évaluation du programme de pays pour l'Egypte, certains représentants ont déclaré qu'ils appuyaient tout particulièrement deux recommandations: celle qui a trait au ciblage des bénéficiaires et celle qui concerne l'adoption d'une approche fondée sur un cadre logique pour la conception du nouveau programme de pays pour l'Egypte. Le Conseil a également pris note de l'excellente réponse du bureau de pays aux recommandations qui ont presque toutes été prises en compte dans le nouveau SSP.

Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence Indonésie 6006.00

50. Le Conseil s'est félicité de la présentation sans détour de certains problèmes opérationnels. Un certain nombre de représentants ont félicité le PAM de la souplesse avec laquelle il s'était adapté à l'évolution de la situation. Répondant aux observations formulées par les représentants, le Secrétariat a reconnu qu'au départ une attention insuffisante avait été prêtée au ciblage et au suivi, mais que par la suite lorsque le programme avait été réorienté vers les zones urbaines, des progrès notables étaient intervenus. Un représentant a souligné l'importance de la visibilité des donateurs pour la mobilisation des ressources. Le Secrétariat a noté qu'il y avait une corrélation étroite entre la visibilité d'une part, l'efficacité de l'appareil logistique, son coût et la réduction des délais de l'autre. Il a confirmé que dorénavant les donateurs seraient informés à l'avance lorsque ce type d'arrangement était prévu. Le Conseil a en outre reçu l'assurance que la fourniture de riz à un prix subventionné aux citoyens pauvres faisant partie du groupe cible ne portait pas préjudice au commerce local du riz.



Evaluation du programme de pays—Malawi (1998–2001)

51. Le Conseil a noté qu'un grand nombre des recommandations de l'évaluation étaient prises en compte dans le SSP. Des inquiétudes ont été exprimées quant à plusieurs des constatations de l'évaluation, notamment l'intégration médiocre du programme de pays aux stratégies nationales, les indications du faible engagement du gouvernement à l'égard du programme, et les difficultés d'exécution en rapport avec le financement. Le Conseil a noté qu'il fallait améliorer l'utilisation des capacités nationales dans des domaines essentiels comme la nutrition et a demandé en outre si les problèmes financiers du Malawi affectaient aussi le reste de la région.
52. Le Secrétariat a confirmé que la préparation du schéma de stratégie de pays avait tenu le plus grand compte des résultats de l'évaluation puisqu'elle avait fait appel aux principales parties prenantes, et notamment au gouvernement, aux ONG, aux partenaires des Nations Unies et aux communautés. Des efforts spéciaux ont été déployés pour assurer le maintien d'une collaboration étroite avec le gouvernement, en particulier dans des domaines techniques comme la nutrition. Le Secrétariat a précisé que les problèmes financiers rencontrés au Malawi avaient pour l'essentiel un caractère temporaire et tenaient au passage au nouveau système de calcul et de budgétisation des coûts d'appui directs qui a pris effet en janvier 2000.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

Schéma de stratégie de pays—Egypte (2000/EB.3/10)

53. Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour l'Egypte et autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des recommandations formulées.
54. Un certain nombre de représentants ont souligné l'importance de la collaboration du PAM avec d'autres organismes des Nations Unies et les représentants/missions des donateurs en Egypte, ainsi que les possibilités de partenariat entre le PAM, le FIDA et la FAO dans le cadre de projets d'intérêt commun. Ils ont estimé qu'il fallait effectivement constituer une base de données systématique permettant de mesurer l'impact de l'aide du PAM, et ont demandé un effort accru en faveur de l'éducation des filles dans les zones rurales de la Haute-Egypte, tout en se félicitant que la stratégie accorde une large place au renforcement des capacités des pauvres.
55. La plupart des représentants ont noté que les principaux domaines d'assistance proposés pour la stratégie de pays cadraient avec les directives formulées par le Conseil en matière d'aide du PAM au développement.
56. Tous les représentants qui s'étaient rendus en Egypte ont remercié le Gouvernement égyptien et le bureau de région et de pays du PAM pour leur appui et leur hospitalité.
57. Le Conseil a noté que la présentation simultanée du rapport d'évaluation et du schéma de stratégie de pays avait montré son utilité.

Schéma de stratégie de pays—Malawi (2000/EB.3/11)

58. Le Conseil a approuvé la stratégie proposée pour le deuxième programme de pays du Malawi (2002–2006) prenant en compte le fait que le Malawi fait partie des pays les moins avancés et que les catastrophes naturelles y sont fréquentes. Il a noté que la stratégie était



conforme aux politiques générales nationales et à celle du PAM, et qu'elle tenait compte des principaux points soulevés par l'évaluation du programme de pays en cours, notamment l'engagement et la responsabilité du gouvernement à l'égard du futur programme d'aide du PAM.

59. Le Secrétariat a souligné que le schéma de stratégie de pays était le résultat d'un processus consultatif auquel avaient participé les autorités nationales, dont les premiers secrétaires des ministères d'exécution.
60. Un représentant a recommandé que l'on tire parti des données déjà disponibles, en particulier celles de l'enquête nutritionnelle nationale. Il a également été proposé que le bureau de pays se joigne et participe à l'élaboration de la politique nationale en matière de sécurité alimentaire. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a précisé que l'élargissement du programme d'alimentation scolaire en cours dépendrait de ses résultats. Un représentant a noté que le gouvernement devrait veiller à ce que certaines conditions soient remplies avant que l'activité d'appui à l'enseignement primaire puisse être élargie. Le Conseil a suggéré que le Secrétariat fasse figurer ces conditions dans les futurs documents.
61. Le Conseil a suggéré que les subventions spéciales des donateurs servent à la formation du personnel de contrepartie et à l'assistance technique dans le cadre de la préparation du programme de pays.

Schéma de stratégie de pays—Chine (2000/EB.3/12)

62. Le Conseil a estimé que la stratégie présentée dans le SSP était très complète et constituait un cadre approprié pour un retrait méthodique et progressif des activités du PAM en Chine. Certains représentants ont indiqué que l'approche constituait un modèle de désengagement que pourrait être repris dans d'autres pays.
63. Le Conseil a pris note du remarquable bilan de la lutte contre la pauvreté en Chine et des progrès accomplis au niveau du développement économique, mais a reconnu que les pauvres et les gens vivant dans l'insécurité alimentaire restaient très nombreux, en particulier dans les régions écartées de l'ouest, ce qui l'amenait à constater le bien-fondé du ciblage indiqué dans le SSP. Le Conseil a félicité le Gouvernement chinois de faire preuve d'un engagement sans faille dans l'éradication de la faim et de la pauvreté se traduisant par une participation notablement accrue aux coûts des activités bénéficiant de l'aide du PAM dans le futur programme de pays.
64. Le Secrétariat a précisé que la mise en place du SSP était étroitement liée à la ligne d'action arrêtée par le FIDA pour la Chine et a donné au Conseil l'assurance que le programme de pays quinquennal proposé serait inséré dans le contexte plus large du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Chine.
65. De nombreux représentants se sont félicités de la collaboration du PAM avec le FIDA. Le Secrétariat est convenu de fournir des précisions sur ce partenariat réussi afin que l'opération puisse être reprise dans d'autres pays.
66. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a déclaré qu'il était actuellement difficile de prédire les répercussions que l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce aurait sur l'autosuffisance alimentaire du pays.

Schéma de stratégie de pays—Népal (2000/EB.3/13)

67. Le Conseil a exprimé son appui au schéma de stratégie de pays pour le Népal et a noté avec satisfaction le ciblage géographique du projet, le retrait progressif de l'aide dans le



Terai au profit des zones montagneuses, l'achat de produits alimentaires sur les marchés locaux, la large place faite à l'action en faveur des femmes, le dispositif d'incitation à la scolarisation des filles et la programmation d'activités en matière de santé maternelle et infantile. Les représentants ont déclaré que le bureau de pays devait normalement faire apparaître les résultats des interventions prévues dans le programme de pays. Un représentant a attiré l'attention en particulier sur la situation nutritionnelle critique des enfants et sur la nécessité de tirer parti des bons résultats du programme d'assistance du PAM au Service de développement de l'enfant (Inde), une initiative dont pourrait également bénéficier le Népal. Un autre représentant s'est félicité de l'importance accrue accordée aux besoins spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes, tout en s'inquiétant de la participation élevée des femmes aux travaux d'infrastructure rurale communautaire et du surcroît de travail que cela impliquait pour les intéressées. Le Secrétariat a répondu que des mesures précises seraient prises pour limiter ce risque.

68. Un certain nombre de représentants se sont demandé si le Gouvernement du Népal avait les capacités et la volonté requise pour fournir l'appui nécessaire aux provinces de l'ouest intégrées dans le nouveau ciblage géographique, où les infrastructures gouvernementales étaient peu développées. Un représentant a fait remarquer que, compte tenu de la politique de décentralisation du gouvernement, rien ne garantissait que les financements locaux et de contrepartie correspondant aux contributions en produits alimentaires pourraient être mobilisés. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'au cours des cinq dernières années le gouvernement avait pleinement appuyé les projets bénéficiant de l'aide du PAM. Il a également indiqué que le Ministère des finances avait pour la première fois affecté des crédits supplémentaires aux zones montagneuses particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire.
69. Un représentant a noté l'excellente coopération qui s'était instaurée entre le programme bilatéral d'assistance technique de son gouvernement et le projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire appuyé par le PAM, et a annoncé que cette coopération se poursuivrait après 2001.
70. Interrogé sur la question de savoir si le programme bénéficiant de l'aide du PAM pouvait être articulé sur le Fonds gouvernemental de lutte contre la pauvreté, le Secrétariat a répondu que c'était une possibilité. De plus, l'éventualité d'un cofinancement par la Banque asiatique de développement serait également envisagée, ainsi que les financements bilatéraux. Un représentant s'est félicité de la coopération du PAM avec l'UNICEF et le PNUD, d'autres ont encouragé le PAM à s'efforcer de coopérer plus étroitement encore avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Secrétariat a confirmé que cette coopération était prévue dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
71. Les représentants se sont déclarés inquiets de l'état d'insurrection qui régnait dans l'ouest du pays, et de ses conséquences en termes de sécurité. Le Secrétariat a indiqué au Conseil que le programme de pays était exécuté au sein des communautés, où il offrait des possibilités de développement, et que jusqu'à présent son exécution n'avait pas été interrompue.

Schéma de stratégie de pays—Soudan (2000/EB.3/14)

72. Le Conseil a accueilli favorablement le SSP pour le Soudan et a pris note avec satisfaction de la stratégie proposée, qui était inspirée par des considérations de souplesse et proposait différents scénarios en fonction de l'évolution de la situation et des besoins du



pays. Le Conseil a considéré que le scénario intermédiaire était le plus réaliste pour asseoir les plans et les options stratégiques du PAM dans l'avenir immédiat.

73. Le conseil s'est félicité de ce que dans le sud du Soudan le PAM passe progressivement de l'intervention prolongée de secours au relèvement et au redressement. Il a également pris note de la participation du PAM au bilan commun de pays et à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'à l'harmonisation de son prochain programme de pays avec ceux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. Un certain nombre de représentants ont exprimé des inquiétudes quant à la protection des enfants, notamment de ceux qui sont recrutés par les forces armées pour service dans des milices. Un représentant a informé le Conseil que des contraintes juridiques obligeaient son pays à s'en tenir à l'aide humanitaire.

Programme de pays—Bangladesh (2001–2005) (2000/EB.3/15)

74. Le Conseil a résolument approuvé le programme de pays. Il s'est félicité de la nouvelle orientation du deuxième programme de pays et a souscrit à la nécessité de continuer à fournir une aide alimentaire au Bangladesh.
75. Certains représentants ont demandé quand le bureau de pays comptait adopter en matière de suivi une approche basée sur les résultats. Le Secrétariat a répondu que ce travail était en cours et que son aboutissement apparaîtrait dans l'évaluation à mi-parcours du programme de pays, dont le Conseil serait saisi en temps utile. Les indicateurs appliqués actuellement par le bureau de pays continueraient à être révisés et adaptés dans l'optique d'une évaluation basée sur les résultats.
76. Un représentant a signalé que le taux de malnutrition infantile, de l'ordre de 62 pour cent, était le plus élevé d'Asie du Sud, et que le PAM devait constamment centrer ses efforts sur les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la sous-alimentation.
77. Un autre représentant a souligné qu'il importait de planifier, exécuter et suivre les activités avec la participation de toutes les parties prenantes aux niveaux national et local, dans le cadre du sous-programme de sécurité alimentaire intégrée. Le Secrétariat a indiqué au bureau que le renforcement des partenariats et de la participation communautaire allait dans ce sens.
78. Un représentant a demandé si le programme d'alimentation scolaire était indispensable au Bangladesh. Le Secrétariat a expliqué que l'alimentation scolaire encourageait la scolarisation des filles et diminuait les taux d'abandon scolaire. Le PAM cherchera à exécuter cette activité en coopération avec tous les partenaires concernés.
79. Le Conseil s'est félicité de la récente intervention d'urgence du PAM au Bangladesh en faveur des victimes des inondations. A ce propos, le Secrétariat a informé le Conseil que le programme de pays proposé disposait d'un guichet de financement de 10 pour cent pour ce type d'intervention.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6190.00 (2000/EB.3/16)

80. Le Conseil a résolument appuyé le projet, et noté ses liens avec l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire examinée au point 12 de l'ordre du jour. Il a souscrit au ciblage de la zone géographique et des bénéficiaires du projet, sélectionnés selon des critères tels que l'insécurité alimentaire et la faible scolarisation des filles dans l'enseignement primaire. Le



Conseil a encouragé le Secrétariat à suivre attentivement l'exécution du projet afin d'en déterminer l'impact sur la base d'indicateurs de résultats renforcés.

81. En réponse à la question d'un représentant sur la pérennité du projet, le Secrétariat a souligné que l'appui et la forte participation des communautés aux activités d'alimentation scolaire dans d'autres zones, même après le retrait de l'aide du PAM, était un gage solide de viabilité à long terme. Un autre représentant a noté l'importance de la qualité de l'éducation, en particulier grâce au recrutement d'enseignants qualifiés, pour atteindre les objectifs généraux du projet. Le Secrétariat a fait savoir que l'UNICEF avait créé dans le pays un programme de formation des maîtres dont bénéficiaient 17 000 instituteurs.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.01 (2000/EB.3/17)

82. Le Conseil a estimé que le document était exhaustif et que l'IPSR était un instrument approprié pour aider le Cambodge à se relever des conséquences de la guerre et des déplacements de population. De nombreux représentants ont félicité le bureau de pays pour son excellent travail au service des très nombreuses pauvres et des populations les plus vulnérables du Cambodge.
83. Un représentant a fait remarquer que le développement intégré au niveau communautaire était une démarche ambitieuse et s'est demandé si le PAM aurait des capacités suffisantes pour exécuter l'activité. Le Secrétariat a convenu que l'entreprise était certes ambitieuse mais a estimé que le PAM avait l'expérience pratique et le réseau de partenaires requis pour la mener à bien.
84. Répondant à la question d'un représentant qui demandait si le PAM, après l'achèvement de l'IPSR, poursuivrait ses activités au Cambodge dans le cadre d'un programme en faveur du développement, le Secrétariat a répondu que cette éventualité était envisagée, et que le PAM étudierait la situation spécifique du pays pendant l'exécution de l'IPSR et prendrait une décision en conséquence.
85. Un représentant s'est inquiété de l'absence d'appui financier de la part du gouvernement et a demandé à être informé de l'état d'avancement des négociations concernant le règlement, par le gouvernement de sa part des frais de transport, d'entreposage et autres coûts. Le Secrétariat a répondu que, compte tenu des difficultés économiques et financières du pays, il était très difficile pour le gouvernement de libérer des fonds, mais que le bureau de pays continuait à s'occuper de ce dossier.
86. En réponse à une question sur l'aide que le PAM pourrait envisager d'apporter aux soldats démobilisés dans le cadre de l'IPSR, le Secrétariat a répondu qu'une aide était effectivement prévue dans l'IPSR, mais que la participation du PAM dépendrait des résultats de l'évaluation du schéma pilote.
87. Le Secrétariat a confirmé que l'utilisation des rations alimentaires au titre des projets vivres-contre-travail était conforme aux normes de l'OIT.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République démocratique du Congo 6274.00 (2000/EB.3/18)

88. Le Conseil a approuvé l'IPSR République démocratique du Congo 6274.00— Intervention prolongée de secours et de redressement pour l'assistance aux populations



affectées par les conflits. Plusieurs représentants ont fait l'éloge de la qualité du document et du travail remarquable effectué par le PAM et son personnel dans les conditions d'insécurité qui sévissent dans la République démocratique du Congo. Le Conseil a attaché beaucoup d'importance à la coordination et à la collaboration interinstitutions indispensables pour atteindre les très nombreux bénéficiaires. Un représentant a souligné que les donateurs devaient appuyer vigoureusement l'opération pour éviter les ruptures d'approvisionnement qu'ont récemment connues les opérations d'urgence du PAM dans le pays. Il faut espérer que la situation permettra de passer à la phase de relèvement et de développement comme il est prévu.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République du Congo 6265.00 (2000/EB.3/19)

89. Le Conseil a approuvé l'IPSR République du Congo 6265.00—Assistance aux populations affectées par les conflits. Plusieurs représentants ont salué la qualité du document, qui contient des informations cruciales et qui définit d'emblée un mécanisme rationnel de suivi et de coordination. La proportion élevée de femmes parmi les bénéficiaires du projet, ainsi que le rôle primordial qui leur est dévolu par le biais de leurs associations, ont été notés avec satisfaction. Il a par ailleurs été souligné que l'évaluation à mi-parcours donnera à l'IPSR toute la souplesse requise pour définir ses orientations ultérieures.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00 (2000/EB.3/20)

90. Plusieurs représentants ont exprimé leur appui à l'approche régionale de l'IPSR, qui assure la souplesse voulue au niveau de l'exécution. Un représentant a fait l'éloge des mesures prises par le Gouvernement de la Guinée pour aider les réfugiés dans ce pays et a exprimé l'espoir que la communauté internationale appuierait les efforts engagés pour éloigner les réfugiés des zones de conflit. Le représentant a également recommandé que le PAM et le HCR s'emploient activement à évaluer le degré de vulnérabilité des bénéficiaires. Un représentant s'est félicité de l'inclusion d'activités vivres-contre-travail dans l'IPSR et a exprimé sa satisfaction à constater que plus de 55 pour cent des bénéficiaires du projet seraient sans doute des femmes. Un autre représentant a jugé très positif que l'IPSR fasse état de la collaboration avec l'OIT dans les activités vivres-contre-travail.

Augmentation budgétaire pour une intervention prolongée de secours et de redressement—Népal 6151.00 (2000/EB.3/21)

91. Le Conseil a appuyé et approuvé l'augmentation budgétaire, portant sur une durée de six mois, pour l'IPSR—Népal 6151.00. Un représentant a souligné que les pays concernés devaient faire preuve de souplesse en ce qui concerne le processus prévu de rapatriement des réfugiés bhoutanais. Un autre représentant a estimé si aucune solution durable n'était apportée, que l'arrêt brutal de l'IPSR risque de déstabiliser la région.



QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURES

Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001-2002 (2000/EB.3/27)

92. Après examen du Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001-2002, le Conseil l'a adopté, ainsi que le document WFP/EB.3/2000/10/Corr.1, avec les ajouts suivants:
- **EB.1/2001:** sous la rubrique Questions de politique générale, l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire et l'Examen de la catégorie d'activités IPSR.
 - **EB.A/2001:** sous la rubrique Questions de politique générale, un rapport sur les contextes de déplacements; sous la rubrique Ressources, questions financières et budgétaires, un rapport sur la gestion de trésorerie.
 - **EB.3/2001:** sous la rubrique Questions de politique générale, un rapport sur la gestion basée sur les résultats; sous la rubrique Ressources, questions financières et budgétaires, un rapport sur la maîtrise des coûts; sous la rubrique Questions d'organisation et de procédures, un rapport sur la décentralisation.
93. Il a en outre été clarifié que la session annuelle de 2001 se tiendrait la semaine du 21 au 25 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Initiative en faveur de l'alimentation scolaire (2000/EB.3/30)

94. Le Conseil a noté avec satisfaction les informations contenues dans le document WFP/EB.3/2000/INF/15 et a remercié tout particulièrement Monsieur George McGovern, Ambassadeur des Etats-Unis, pour la vision dont il a fait preuve et son engagement dynamique en faveur de l'initiative visant à assurer que chaque enfant qui en a besoin prend au moins un repas par jour à l'école.
95. Les principaux points mentionnés ont été les suivants:
- a) la longue et fructueuse expérience acquise par le PAM et certains gouvernements représentés au Conseil en matière d'alimentation scolaire;
 - b) la relation entre l'Initiative, le Sommet mondial de l'alimentation, le programme Education pour tous, et d'autres objectifs des Nations Unies en matière de lutte contre la faim et la pauvreté, et l'attention accrue portée à l'éducation (notamment celle des filles);
 - c) la capacité du PAM à faire face à une augmentation substantielle des ressources consacrées au développement;
 - d) la nécessité d'un appui fort de la part des gouvernements (en termes de politiques, d'affectation de ressources et de soutien politique) aux activités liées à l'alimentation scolaire;
 - e) la nécessité de définir des stratégies de retrait progressif et des mesures propres à assurer la pérennité de l'Initiative;



- f) le fait que les procédures normales d'approbation du Conseil s'appliqueraient en la matière;
 - g) la concordance de l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire et des principes de Favoriser le développement;
 - h) la communication régulière d'informations au Conseil au fur et à mesure que les activités sont financées et exécutées;
 - i) la confirmation, par les donateurs, que le recouvrement intégral des coûts serait respecté;
 - j) l'assurance que les activités d'alimentation scolaire n'étaient pas exécutées au détriment d'autres activités approuvées;
 - k) la disponibilité et la gestion des services d'appui et d'échanges techniques correspondants;
 - l) le fait que l'initiative devait être globale, et que de nombreux donateurs et partenaires devaient y être associés.
96. Le Secrétariat a pris note de ces points, qui seraient pris en compte dans le cadre des travaux engagés par le PAM avec le principal donateur et d'autres partenaires afin de développer et de programmer d'autres activités d'alimentation scolaire. Le Secrétariat s'est également engagé à rendre compte au Conseil, lors des futures sessions, de l'exécution des activités d'alimentation scolaire.
97. Quelques délégations ont fait observer que le document, d'une nature plutôt générale, laissait certaines questions sans réponse, notamment sur le rôle du PAM dans la mise en oeuvre de cette initiative. Il a également été mentionné qu'il fallait tenir compte des habitudes alimentaires locales et qu'il fallait éviter de perturber les marchés locaux.

